

**Projet : Engaging Communities for Conservation of Barbary Macaque
in Bou Hachem Natural Park, Morocco**



**Cadre du processus
des restrictions involontaires d'accès aux ressources naturelles
Date : 01/06/2024**

Subvention du CEPF-115414

Bénéficiaire
Barbary Macaque Conservation in the Rif Mountains
Lieu du projet
Bou Hachem Natural Park, Morocco

Récapitulatif de la subvention

1. Organisme bénéficiaire.

Barbary Macaque Conservation in the Rif Mountains

2. Titre du projet.

Engaging Communities for Conservation of Barbary Macaque in Bou Hachem Natural Park, Morocco

3. Numéro de subvention :

CEPF-115414

4. Montant de la subvention :

33 697,00 US.

5. Dates proposées de la subvention :

Du 01/05/2024 au 30/04/2025

6. Pays où des activités seront menées à bien :

Morocco

7. Résumé du projet

Le massif de Bouhachem est classé site d'intérêt biologique et écologique (SIBE) par le Plan Directeur des Aires Protégées (PDAP) du Maroc. Il abrite une biodiversité importante au niveau national et régional avec 1207 taxons de plantes, 32 espèces de mammifères, 99 espèces d'oiseaux, 29 espèces d'herpétofaune ainsi que des tourbières de grande valeur biologique et écologique.

Parmi les espèces menacées au niveau mondial, le SIBE de Bouhachem abrite une des populations du singe magot (*Macaca sylvanus*) les plus importantes au niveau national et international avec environ 3000 individus formant une soixantaine de groupes. L'espèce est classée en danger (EN) sur la Redlist et inscrite sur l'annexe I de la CITES.

Bouhachem abrite également d'autres espèces de mammifères menacées telles que le loup de l'Afrique et la loutre. Le Département des Eaux et Forêts entame à cet effet un programme de réintroduction dans la nature du cerf de Berbérie (*Cervus elaphus barbarus*) éteint à l'état sauvage.

Sur le plan de la flore et la végétation, le SIBE de Bouhachem abrite plusieurs espèces menacées au niveau international et national au sein d'habitats naturels organisés par les essences forestières de *Cedrus atlantica*, *Quercus suber*, *Quercus ilex*, *Quercus pyrenaica*, *Quercus canariensis*, *Quercus coccifera*, *Pinus pinaster* var. *maghrebiana*, et *Tetraclinis articulata*. Parmi ces plantes menacées d'extinction, on cite, en plus de *Cedrus atlantica* (EN), *Pilularia minuta* (EN), *Dactylorhiza maurusia* (EN), *Scrophularia eriocalyx* (EN) et *Gagea elliptica* (EN)

Historiquement, les systèmes traditionnels de gestion de l'espace agro-sylvo-pastoral au sein de Bouhachem ont favorisé la conservation des écosystèmes naturels, la faune sauvage et ses habitats. Les populations locales avaient pleine connaissance de la nature et de leur terroir et ont maintenu leurs activités socioéconomiques au cœur d'un écosystème complexe en parfaite harmonie. Ce qui a permis d'assurer un équilibre entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en général et de l'habitat naturel du singe magot en particulier.

Le SIBE Bouhachem abrite également plusieurs mausolées et marabouts ayant permis la conservation de la biodiversité eu égard au respect des populations locales de ces endroits religieux. Le mausolée de Moulay Abdessalam, au cœur de Bouhachem constitue un repère historique national du soufisme et un lieu de pèlerinage annuel des tribus des Jbalas, habitants des montagnes du Rif Occidental.

Ces marabouts bien respectés par les populations locales sont répartis sur tout le territoire de Bouhachem et constituent des échantillons de biodiversité de grande valeur (espèces centenaires, refuge pour les animaux etc).

L'agrosystème traditionnel de Bouhachem est basé sur une agriculture vivrière écologique et respectueuse de l'environnement (sans utilisation d'engrais et de pesticides). Les techniques de culture favorisaient l'économie d'eau, le maintien des sols et leur durabilité.

D'autre part, le statut socioéconomique des femmes au sein des tribus des Jbalas est marqué par une inégalité historique liée à l'inadéquation entre la charge du travail et les revenus. En effet, la femme de Bouhachem est le principal poste de travail rural (agriculture, cueillette et ramassage de bois, petit élevage etc) sans que le statut n'ait permis une amélioration de son bien-être social.

Aujourd'hui, l'écosystème et de Bouhachem subit plusieurs changements socioéconomiques et écologiques pouvant entraîner des menaces de perte de biodiversité :

- Changements des modes d'agriculture et développement de monoculture favorisant l'érosion des sols et la perte de habitats favorables à la microfaune.
- Utilisation des engrais et de pesticides : les impacts sur la microfaune et les insectes pollinisateurs n'ont jamais été évalué par les universités régionales et par conséquent les impacts sur la reproduction et la régénération des espèces de flore menacées
- Activités de charbonnage illégal : bien que limitée, elle constitue une menace à terme si elle n'est pas maîtrisée.
- L'abandon des chiens qui deviennent errants formant des meutes et constituent une menace pour les singes et autres espèces de faune
- La perte des habitats par les incendies volontaires et les défrichements indicateur du conflit historique avec l'administration forestière qui persiste encore. Ce qui engendre une accélération de l'érosion des sols très fragiles au sein du Rif, la fragmentation des habitats et des populations de singes magots entraînant à terme la création d'isolats. L'été 2020 a connu un grand incendie à Bouhachem qui a ravagé environ 2200 ha. Quelques groupes de singes ont été brûlés, piégés par le feu. BMC Rif assure actuellement le suivi des groupes touchés.

L'été 2022, Un incendie de forêt a ravagé plus de 7 500 ha de la forêt de Bouhachem, au Maroc, détruisant les moyens de subsistance des gens et tuant des centaines de macaques en voie de disparition

Plus de la moitié de la forêt de Bouhachem au nord du Maroc a brûlé en raison des incendies de forêt, tuant des centaines de macaques de Barbarie, du bétail et endommageant les villages environnants.

Le Maroc connaît sa pire sécheresse depuis 40 ans et, comme une grande partie de la Méditerranée, a dû faire face à une hausse des températures pendant cette période, compte tenu de son risque élevé pour le changement climatique. De nombreux incendies ont déjà eu lieu au Maroc cet été.

Les macaques de Barbarie sont le seul macaque en dehors de l'Asie et le seul primate trouvé au nord du Sahara. La forêt de Bouhachem est l'une des rares régions du Maroc où ces macaques sont à l'abri du braconnage et du tourisme anarchique.

BMCRif coordonne des appuis aux villageois et assure également le suivi des populations du singe magot et son habitat.

Le travail avec les communautés partageant l'habitat avec les macaques continue et s'effectue de manière holistique, pratique et inclusive.

La mise en place d'un système d'alerte participatif qui implique les populations locales dans toutes les phases de gestion des feux : Prévention, détection, alerte et organisation de la lutte s'avèrent plus que jamais une priorité au vu des liens prouvés entre les pratiques humaines et la conservation de la vie sauvage à Bouhachem.

Le travail mené par BMCRif avec les populations locales est structuré autour de :

- L'appui à l'implication des populations dans la conservation du singe magot et son habitat naturel notamment par des programmes de sensibilisation, de surveillance par des écocardes locaux, de suivi scientifique, d'alerte contre les feux et de régénération des forêts incendiées ;
- L'appui au développement d'activités d'agroécologie et de cultures innovantes dans l'objectif de création d'activités socioéconomiques économiques viables
- La valorisation du patrimoine naturel et culturel par le développement de produits écotouristiques d'observation de la faune, d'interprétation du paysage et de circuit de découverte

Les projets menés par BMCRif notamment ceux appuyés par le CEPF ont permis d'atteindre des résultats et des impacts importants à moyen terme notamment :

- Les populations du singe magot sont en augmentation après l'effet de l'incendie. Le suivi scientifique effectué montre un nombre de 70 groupes avec une moyenne de 70 individus par groupe (la densité la plus élevée au niveau national). Un plan de sauvetage pendant et post incendie a été mis en œuvre par BMCRif et ayant montré l'importance de disposer d'un plan d'intervention national en faveur de la faune lors des catastrophes naturelles.
- De développer des pratiques par les populations locales respectueuses de la nature telles que l'agroécologie et l'écotourisme, la surveillance et l'alerte participative sur les incendies et de diminuer les pratiques nuisibles telles que l'abandon des chiens et les dérangements. Les activités économiques d'agroécologie et d'écotourisme lancées ouvrent de nouvelles perspectives de valorisation et de collaboration entre les acteurs (Culture de safran, espèces à forte valeur ajoutée telles que le laurier sauce, l'origan, le thym etc)
- D'améliorer le climat de confiance avec le lancement d'une concertation élargie par l'Agence Nationale des eaux et forêts (ANEF) et le lancement de l'instauration d'organismes de participation (ODF).

Courant le premier semestre 2024, l'ANEF projette de lancer la concertation pour la création du parc naturel de Bouhachem.

BMCRif continue de jouer un rôle de médiateur et de facilitateur des actions de conservation mises en place et apportera donc sa pierre à l'édifice de création officielle de l'aire protégée. Dans ce cadre, BMCRif a pu mobiliser un financement TransCap UICN-Med pour continuer son soutien aux activités de l'agroécologie et aux 2 coopératives créées dans le cadre du projet CEPF.

Les activités prévues dans le cadre du projet sont présentées ci-dessous par objectifs et résultats attendus :

OS 1 : Conservation des agrosystèmes traditionnels du parc de Bouhachem et renforcement de leur rôle en faveur de la biodiversité

Résultat 1 : D'ici 2025, les populations locales d'au moins 3 douars de Bouhachem sont impliqués de manière concrète dans la conservation des écosystèmes de Bouhachem et des agrosystèmes traditionnels

1.1. Sensibilisation des agriculteurs et détection de leaders locaux dans l'approche de conservation des agrosystèmes traditionnels

1.2. Formation et renforcement des capacités des agriculteurs locaux sur les agro-systèmes traditionnels et les cultures innovantes

OS 2 : Accompagnement des agriculteurs (y compris les jeunes et les femmes) dans le développement et la valorisation de produits issus de l'agrosystème traditionnel

Résultat 2 : D'ici 2025, les revenus d'au moins 10 agriculteurs de Bouhachem sont améliorés intégrant les jeunes et les femmes par la promotion de l'agroécologie et des cultures innovantes

2.1. Mise en place et développement de 10 projets pilotes au minimum au sein des agrosystèmes traditionnels

2.2. Appui technique et managérial d'une coopérative multiproduits

2.3. Mise en place de paniers hebdomadaires de vente des produits des coopératives par au moins 1 jeune autoentrepreneur

OS 3 : Labélisation des produits issus des agrosystèmes traditionnels, l'appui à leur commercialisation et développement d'un produit agrotouristique

Résultat 3 : D'ici 2025, au moins un produit écotouristique intégrant l'accueil écotouristique, la découverte et l'animation nature et culture de Bouhachem est opérationnel et sa commercialisation est entamée

3.1. Développement et promotion d'un opérateur écotouristique et thématisation sur l'agro-diversité

3.2. Identification et développement d'un produit qui relie les opérateurs touristiques avec les principaux sites de découverte du patrimoine naturel et culturel

Approche du projet :

Le projet s'appuie sur les résultats atteints par le projet CEPF mentionnées plus haut et assurera la complémentarité avec les activités financées par le projet TransCap UICN Med.

Il focalisera son action sur la mise en place d'une équipe dédiée qui portera ces activités mais principalement pour continuer le programme de surveillance, de suivi et de sauvetage du singe magot, de réhabilitation de son habitat naturel, le processus de concertation locale pour la création officielle de l'aire protégée de Bouhachem et la valorisation des patrimoines naturels par l'écotourisme et l'agroécologie. Il est structuré en quatre composantes :

Composante 1 : Appui de l'équipe de BMC Rif dans les programmes de sensibilisation et de sauvetage du singe magot, de surveillance et de suivi, et de réhabilitation de son milieu naturel

Il s'agira d'appuyer les programmes mis en place par l'équipe de BMC Rif en vue de mener à bien ses activités de conservation du singe magot notamment

- Les activités de sensibilisation des populations locales, des touristes et des habitants des villes portent de Bouhachem : au niveau des écoles de Bouhachem, les douars avec les populations locales, les sites touristiques et la ville de Tétouan et Chefchaouen. Une exposition itinérante en Roll up et flyers sera mis à profit à cet effet
- Les activités de sauvetage et de lutte contre le commerce illégal : BMC Rif dispose d'un large réseau d'informateurs et volontaires qui informent l'association sur toute observation de détention illégale de singe. L'objectif affichée par l'association en

partenariat avec l'ANEF est 0 singe détenu illégalement. Les singes confisqués sont transférés au niveau d'établissement zoologique en vue de rejoindre le protocole de socialisation et de réintroduction dans la nature

- Les activités de surveillance et de suivi scientifique des groupes de singe et les interactions avec le milieu naturel et les populations locales : cette activité relève une importance capitale en vue d'évaluer l'état des populations sauvages, leur viabilité et leurs interactions avec le milieu naturel incendié et les populations locales avoisinantes
- Les activités de réhabilitation du milieu naturel incendié par les glands de chêne liège et de chêne zeen : Des tests de germination assistée de glands sont en cours au niveau du centre de BMCRif à Bouhachem. Cette expérience si elle est réussie sera mis à profit dans le cadre d'un financement futur avec l'Association des Forêts méditerranéennes et la direction régionale pour augmenter les chances de réussite de la réhabilitation et les techniques mises en place.

Composante 2 : Appui à la concertation et l'implication des parties prenantes dans le processus de création du parc naturel de Bouhachem

BMCRif appuiera l'ANEF dans le processus d'implication des acteurs locaux et des parties prenantes concernées dans le processus de création et de gestion de l'aire protégée de Bouhachem.

Il s'agira donc de continuer le travail déjà entamé de participation des acteurs locaux à la gestion durable de Bouhachem.

Des ateliers seront organisés en vue de faire adhérer les populations et acteurs locaux à la démarche de création de l'aire protégée, tenir compte de leurs priorités et les intégrer les organes de gouvernance de Bouhachem.

Le processus de concertation par l'ANEF à la création du parc naturel de Bouhachem sera lancé courant le premier semestre 2024.

Les ateliers à réaliser permettront d'assurer l'adhésion des populations selon un processus d'information et d'échange sur les objectifs de la création du parc naturel, les priorités des populations locales, les pratiques agro-sylvo-pastorales à promouvoir ainsi que le développement de nouvelles niches en agroécologie et permaculture.

La création officielle de l'aire protégée de Bouhachem permettra la mise en œuvre effective de son plan d'aménagement et de gestion et d'assurer des mesures réglementaires et socioéconomiques pour sa conservation et utilisation durable.

Composante 3 : Promotion des pratiques traditionnelles en faveur de la biodiversité, et des cultures innovantes en agroécologie dans le massif de Bouhachem

Le projet appuiera les activités en cours de développement par BMCRif d'appui aux 2 coopératives d'agroécologie créées dans le cadre du projet CEPF antérieur.

De nouvelles cultures seront testées et développées sur la base du potentiel naturel de Bouhachem notamment le laurier sauce en plus de la culture du safran testée et réussie.

BMCRif renforcera également la mise en culture des plantes aromatiques et médicinales notamment l'origan, le thym, la lavande, le myrte etc.

Le projet appuiera 10 nouveaux agriculteurs en respectant l'aspect genre pour le développement de l'agroécologie, la promotion des produits locaux.

Composante 4 : Valorisation écotouristique et promotion des produits du terroir de Bouhachem

BMCRif continuera à s'appuyer sur les réseaux de commercialisation sociale et solidaire au niveau des foires et salons organisés dans les villes porte de Tétouan, Mdieq et Chefchaouen. Les circuits courts de commercialisation seront renforcés par le développement de la vente en ligne, au sein des hébergements touristiques de la région et au sein des foires de l'économie sociale et solidaire.

Des paniers hebdomadaires de produits locaux sera promu et BMC Rif assurera la commercialisation des produits au sein du centre et avec les opérateurs régionaux.

La marque parc naturel de Bouhachem sera mise à profit à cet effet en vue d'assurer le rayonnement du parc à long terme.

Les efforts de valorisation écotouristique seront également continués par le développement de produit MonkeyWatch et la formation des guides locaux et des écogardes de BMCRif en vue de leur permettre d'assurer un accompagnement des visiteurs et l'interprétation du circuit d'observation de la faune.

8. Date de préparation du présent document

01/06/2024

9. Restrictions d'accès aux ressources naturelles :

Le projet actuel n'apporte aucune restriction concernant l'accès aux ressources naturelles.

Bien au contraire, il propose de développer des mécanismes de concertation avec les acteurs locaux y compris les populations locales pour leur expliquer les avantages à long terme de création du parc naturel de Bouhachem.

Le projet continue également ses activités de sensibilisation pour la conservation du singe et son habitat, le suivi de la dynamique de groupes de singes sans aucune restriction.

Il continue également son effort de valorisation du patrimoine naturel et culturel de Bouhachem par le développement de l'agroécologie et de l'écotourisme.

Les populations locales, au même titre que les autres parties prenantes ont été impliquées dans la conception du projet. Deux associations représentant les populations (ONG) et deux coopératives de produits de terroir ont été concertées et assurent leur participation dans la conception et la mise en œuvre du projet.

BMCRif a mené une série de rencontres au niveau des douars en vue d'assurer l'adhésion des populations au projet.

10. Mise en œuvre participative :

Le projet en lui-même est basé uniquement sur la concertation et la sensibilisation des acteurs pour la création du parc naturel de Bouhachem.

La loi de création des aires protégées coordonnée par l'ANEF prévoit un processus de concertation avant la création officielle de parc naturel :

- Un mois d'affichage du lancement de la concertation pour la création du parc naturel au niveau des administrations et sièges des communes
- 3 mois d'ouverture des registres au niveau des communes pour avoir les avis des populations locales
- 3 mois d'examen des registres et des autres avis des administrations locales après fermeture des registres

Pour le projet, BMCRif a mis en place un processus de consultation qui permet de s'assurer de l'adhésion des populations locales et la prise en compte de leurs priorités

- Ateliers d'information et de concertation sur le processus de création du parc naturel de Bouhachem
- Ateliers de formation en agroécologie : en agroécologie et culture innovante
- Ateliers de sensibilisation sur la conservation du singe : en agroécologie et culture innovante
- Mécanisme de gestion des plaintes et réclamations : en agroécologie et culture innovante

Les personnes concernées par les activités du projet sont les agriculteurs hommes et femmes habitants des villages Bouhachem qui utilisent les ressources en parcours et en bois de feu.

- *Réception et enregistrement de la réclamation*

Les doléances peuvent être transmises à l'équipe BMCRif via différents canaux, à savoir :

- Directement au niveau du centre BMCRif ou dépôt physique
- Par courriel électronique (aux adresses mail des Responsables de BMCRif publiées au site web de l'association) ;
- Courrier normal : à l'adresse de l'association via leurs adresses postales publiées au site web de l'association ;

Toutes les doléances qui sont transmises à BMCRif via les différents canaux susmentionnés sont systématiquement intégrées au niveau du registre des Réclamations et prises en charge par l'association aux fins d'analyse et traitement.

Dans l'objectif d'assurer leur traitement adéquat dans les délais impartis, les doléances transmises doivent :

- Contenir l'identité de l'auteur et ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone, email...) ;
- Définir l'objet de façon explicite, et être adossées de tout élément d'appui (photo, vidéo, déclaration, témoignage, enregistrement vocal.).

- *Traitement des plaintes et élaboration de la réponse proposée*

Dès leur réception, les doléances doivent être analysées au niveau de BMCRif. Le traitement des doléances se base principalement sur des missions d'investigation sur le terrain et d'analyse documentaire permettant d'avoir des informations complémentaires, et d'éclaircir la situation et d'identifier les mesures appropriées pour la résolution de la doléance.

- *Communication de la suite donnée à la réclamation*

Les requérants sont systématiquement informés des dispositions prises à l'égard de leurs doléances dans un délai ne dépassant pas les soixante jours à partir de la date de réception de la doléance.

La réponse intègre des éclaircissements concernant la doléance et des mesures prises/à prendre pour les satisfaire éventuellement.

BMCRif élabore un rapport annuel de traitement des doléances reçues en liaison avec les activités du projet qui pourrait contenir des recommandations visant l'amélioration de la gestion des aspects environnementaux et sociaux liés au Programme.

- *Mise en œuvre de la réponse pour résoudre la réclamation*

BMCRif assure la mise en œuvre des mesures éventuelles pouvant résoudre la réclamation et assure le suivi par ses différentes entités.

Les requérants sont systématiquement informés lors de la phase de mise en œuvre éventuellement.

- *Fermeture ou renvoi de la plainte*

Une fois les actions derrière la plainte sont les prises en comptes et éventuellement les mesures sont prises, BMCRif assure la fermeture de la plainte.

- *Doléance auprès du CEPF*

Si le demandeur n'est pas satisfait de la réponse, il peut déposer une doléance auprès du CEPF via :

- La ligne d'assistance éthique de Conservation International (CI). La ligne d'assistance éthique de CI comprend une ligne téléphonique gratuite : (+1-866-294-8674)
- Un portail Web sécurisé qui permet de déposer des doléances de manière anonyme :
<https://secure.ethicspoint.com/domain/media/en/gui/10680/index.html>

La mention du numéro de téléphone et du site internet doivent être inclus dans le texte du "Cadre Fonctionnel". Une petite explication de comment vous mettrez cette information à disposition des habitants doit aussi être ajoutée.

Des affichettes seront déposées dans le tableau d'affichage des 2 communes de Tazrout et Beni Leit et également durant toutes les réunions pour informer les acteurs locaux de cette possibilité de recours.

11. Mesures d'aide aux personnes concernées :

Le projet ne prévoit pas d'actions concrètes de restrictions d'accès aux ressources.

C'est pourquoi, il n'y a pas de mesures d'atténuation ou d'indemnisation potentielles dont bénéficieront les personnes touchées.

Toutes les actions prévues sont des ateliers de formations, de concertation ou de sensibilisation.

12. Calendrier et ressources :

Le projet ne prévoit pas de restrictions et donc pas de mesures d'aides. Il reste cependant à l'écoute de toutes les doléances des populations locales en vue d'en tenir compte dans les projets futurs.

13. Contrôle et évaluation :

- Pour les formations mises en œuvre en agroécologie, une évaluation est assurée par le formateur et l'équipe de BMCRif en vue de s'assurer que les résultats sont atteints
- Pour les ateliers participatifs également, l'échange constructif et la rédaction des recommandations de chaque atelier permet aux populations locales de s'assurer que leurs préoccupations et priorités ont été enregistrées.

14. Communication :

- Dans toutes les réunions et activités du projet réalisées, l'équipe de BMCRif rappelle systématiquement au démarrage les cadres de processus et les possibilités dont disposent les populations et acteurs locaux en vue de signaler toute réclamation ou préoccupation qui sera enregistrée et traitée systématiquement par l'équipe du projet.
- Toutes les réclamations ou correspondances reçues sont traitées systématiquement par l'équipe du projet.